

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 26/02/2026

Date d'affichage : 13/02/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27

Le 26 FEVRIER 2026 à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, le Maire, M. GAHERY Jérôme, M. ROGER Mickaël, M. MESTRES François, Mme DESVOL Emilie, les adjoints, M. GIROULT David, Maire délégué, M. RENAULT Joël, M. LEMOUSSU Bernard, M. SALLES Daniel, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. BOULAY Didier, M. HILI Damien, Mme MARIE Christelle, Mme BONNEL Marlène, Mme HARIVEL Magali, Mme LEPROVOST Séverine, Mme GERY Camille, Mme HILLIOU Evelyne, M. DESMASURES Jean-Claude, M. HUARD Patrick, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, Mme HEUZÉ Séverine conseillers.

Absents excusés : Mme HAMEL Manuella, Mme JEHAN Nadia, M. DANGUY Sébastien, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René.

Pouvoirs : Mme HAMEL Manuella à Adrien JEHENNE, Mme JEHAN Nadia à Jérôme GAHERY, Louis-René de la PERRAUDIERE à David GIROULT, Sébastien DANGUY à Jean-Claude DESMASURES.

Secrétaire de séance : Emilie DESVOL

Lotissement des Boutons d'Or – transfert du réseau d'assainissement à l'Agglomération Mont Saint Michel Normandie.

La commune de Sourdeval a entrepris en 2018 l'aménagement de la tranche 1 du lotissement des Boutons d'or. La finalisation de cet aménagement passe par la prochaine réalisation des voiries définitives.

En parallèle, la compétence assainissement ayant été transférée à la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie il est nécessaire de procéder au transfert des réseaux et ouvrages inhérents à cette compétence. Ce transfert peut s'opérer par la rédaction d'une convention et par la justification de la conformité des réseaux et ouvrages. Il s'agit de transférer le réseau d'assainissement constitué de 551 mètres de conduites gravitaires en pvc et 180 mètres de conduites PEHD de refoulement. Ce transfert inclut également tous les ouvrages de collecte ainsi qu'un poste de refoulement.

Le conseil Municipal,

- Vu le code général des collectivités,
- Vu la délibération du 29 mai 2018 autorisant l'aménagement du lotissement des Boutons d'or
- Vu le projet de convention d'intégration au patrimoine Communautaire des réseaux et des ouvrages d'assainissement du lotissement Les Boutons d'or de Sourdeval,
- Vu les différentes opérations de contrôles techniques préalables à la réception des travaux,
- Vu le procès-verbal de réception des travaux d'assainissement dans le cadre des travaux d'aménagement du Lotissement Les Boutons d'or (ancienne nomination Lotissement Calendot),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le transfert du réseau d'assainissement et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à cette opération.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 26 février 2026.

La secrétaire de séance,
Emilie DESVOL



Le Maire,
Adrien JEHENNE

